



**MARCHE PUBLIC DE SERVICE**  
**Téléphonie fixe et mobile**  
**Marché N° 2020-01/TEL**  
**Règlement de Consultation**

**Pouvoir adjudicateur :** Lycée Jean DAUTET  
18 rue Delayant  
BP 534  
17 022 LA ROCHELLE Cedex 1

**Représentant du Pouvoir Adjudicateur :** le Proviseur, Bertrand ELISE

**Personne habilitée à donner des renseignements d'ordre administratif :**  
Christophe MATHIEU – [intendant.dautet@ac-poitiers.fr](mailto:intendant.dautet@ac-poitiers.fr)

**Personnes habilitées à donner des renseignements d'ordre technique :**  
Jean Yves LE BOUCHER – [jean-yves.le-boucher@ac-poitiers.fr](mailto:jean-yves.le-boucher@ac-poitiers.fr)

**Comptable assignataire :** Monsieur Christophe MATHIEU

**Date limite de remise des plis : le 30 AOUT 2020 à minuit**

## **1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L et R2123-1 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec toute ou partie des entreprises soumissionnaires, une fois les offres déposées et examinées, en particulier en ce qui concerne les offres d'abonnements ou les équipements de la flotte mobile.

La consultation porte sur la fourniture, pendant une période de 3 ans, **du** ....., de :

- Consommations de téléphonie fixe sur l'installation décrite au marché
- Consommations de téléphonie mobile à partir d'équipements également intégrés à cette consultation et décrits au marché.

## **2 – CONTENU DE L' OFFRE**

Le candidat devra présenter une offre conforme aux descriptifs du CCPAT « fourniture de consommations téléphoniques fixes et mobiles » formulée dans l'offre.

## **3 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **4 – PRESENTATION DES OFFRES**

Chaque candidat devra répondre à la consultation selon la procédure suivante :

- Cahier des Clauses Particulières Administratives et Techniques paraphés à chaque page
- Acte d'engagement dûment complété et signé (DC3) ; Le bordereau de prix doit indiquer le tarif HT et TTC.
- Proposition financière détaillée
- Documents techniques et descriptifs

## **5 – CONDITIONS D'ENVOI**

Les offres sont entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le soumissionnaire répond à la présente consultation en renseignant ce règlement de consultation, et en produisant un mémoire technique. Les offres sont remises par **voie électronique exclusivement**.

Les offres doivent être envoyées aux adresses suivantes :  
intendant.dautet@ac-poitiers.fr + jean-yves.le-boucher@ac-poitiers.fr

La date limite de réception des offres est fixée au 30 août 2020 à minuit.

## **6 – OUVERTURE DES PLIS ET CRITERES DE JUGEMENT**

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront éliminées.

Les variantes sont autorisées. Dans ce cas précis, le candidat sera seul responsable de l'adéquation de son offre avec les besoins exprimés par la personne publique.

Au vu des propositions reçues l'établissement mènera avec les candidats les négociations estimées utiles pour l'ajustement des offres.

**Le choix du fournisseur sera effectué selon les modalités prévues par le Code des Marchés Publics : Spécificités techniques du dispositif proposé (30%), prix (60%), Qualité des références (10%).**

Les Spécificités techniques du dispositif proposé sont appréciées en fonction de l'étendu des services proposés, la qualité des accompagnements/formations des personnels ...

La qualité des références : l'importance de la clientèle et la diversité des clients, en particulier de taille et fonctionnement identique, les normes qualités mises en place dans la structure.

Le candidat établi dans un état membre de la communauté européenne, autre que la France, devra produire un certificat délivré par les administrations et organismes du pays d'origine, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France (article 46 du code des marchés publics).

## **7 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHE**

L'euro est la monnaie de compte du présent marché.

Le mode de règlement est le virement administratif, dans les règles de la comptabilité publique (après service fait).

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date certaine de réception de la facture.

Les factures sont présentées en 3 exemplaires, un original et deux duplicatas.

Le comptable assignataire des paiements est l'Agent Comptable du Lycée Jean DAUTET (17).